

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 AVRIL 2022

### Procès-verbal de la délibération

Le 15 AVRIL 2022, à 9 heures 30,

Les Adhérents de la Ligue contre le cancer, Comité de l'Hérault, se sont réunis en présentiel, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

La Société AXIOME AUDIT, Commissaire aux Comptes représentée par M. Frédéric CARROBE, est présente.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Bernard DUBOIS en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

M. le Président rappelle à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle l'ordre du jour suivant sur lequel elle est appelée à délibérer :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 9 avril 2021
- Rapport moral de l'exercice 2021 par le Secrétaire général
- Rapport financier de l'exercice 2021 par le Trésorier
- Affectation du résultat 2021
- Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 et approbation des conventions réglementées
- Présentation du budget 2022
- Vote sur les rapports et résolutions
- Renouvellement du commissaire aux comptes
- Election du Conseil d'administration

Monsieur le Président déclare que l'inventaire, les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2021, le rapport moral et le rapport financier, les rapports du Commissaire aux Comptes, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des Adhérents à compter de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est successivement donnée du rapport moral, du rapport financier et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Monsieur le Président déclare alors la discussion générale ouverte.

Diverses observations sont ensuite échangées et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **Première résolution :**

L'Assemblée générale du comité de l'Hérault approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 avril 2021.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**HÉRAULT**

**Deuxième résolution :**

Après avoir entendu le rapport moral du Secrétaire Général, l'Assemblée générale approuve dans toutes les parties ce rapport moral et donne quitus au Bureau et au Conseil d'Administration pour tous les actes qu'ils ont accomplis au cours de l'année 2021.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**Troisième résolution :**

L'Assemblée générale, après exposé du rapport du Commissaire aux Comptes, vote les conventions règlementées au sens de la rédaction de l'article L612-6 du code de commerce.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**Quatrième résolution :**

L'Assemblée générale, après exposé du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2021 faisant apparaître une insuffisance de ressources de 76 624.71 €.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**Cinquième résolution :**

L'Assemblée générale décide d'affecter l'insuffisance de ressources de l'exercice 2021, à savoir 76 624.71 €, au fonds de réserves pour missions sociales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**Sixième résolution :**

L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2022 dont le montant s'élève à 2 273 696 € comportant une insuffisance de ressources de 585 196 €.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**Septième résolution :**

L'Assemblée générale approuve le Renouvellement des mandats du Commissaire aux comptes avec le cabinet AXIOME et Monsieur PASTOU comme signataire.

**Huitième résolution :**

Election du Conseil d'administration. Le président fait un point des candidatures reçues :

<p><b>Candidats renouvelables en 2022 ne se représentant pas :</b> Annick BLANCHOT Marie Claire MALHERBE</p> <p><b>Membre dont le mandat prend fin en 2022 :</b> Eliane FABREGUE</p>	<p><b>Candidats renouvelables en 2022 se représentant :</b> BLANCHARD Jean Marie COTTALORDA Alain DAMIENS Jean Pierre DURAND Claudine HAQUET Eliane LAUNAY Bernard MARTINEZ Monique MAUREL Ginette PARENA Hélène PUJOL Jean Louis QUILES Réjane</p>	<p><b>Nouveaux candidats :</b> CROS Christian KERR Christine MARTINEZ Françoise MOLLE Marie Françoise POCHARD Laurence VILLARET Geneviève</p>
--	---	---

HÉRAULT

Le président cite, pour information, les autres membres du conseil d'administration non renouvelables en 2022 et restant en poste :

DELACROIX François - DUBOIS Jean Bernard - GUELORGET Ghislaine - LETOCART Odile - PAGES Richard - SAINT AUBERT Bernard - VIGNE Eric

Le président propose un vote à liste entière à main levée.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. L'ensemble des candidats est élu à l'unanimité.**

Le nouveau conseil d'administration au 15 avril 2022 est composé de 24 membres :

BLANCHARD Jean Marie  
COTTALORDA Alain  
CROS Christian  
DAMIENS Jean Pierre  
DELACROIX François  
DUBOIS Jean Bernard  
DURAND Claudine  
GUELORGET Ghislaine  
HAQUET Eliane  
KERR Christine  
LAUNAY Bernard  
MARTINEZ Françoise

MARTINEZ Monique  
MOLLE Marie Françoise  
MAUREL Ginette  
PARENA Hélène  
PUJOL Jean Louis  
QUILES Réjane  
LETOCART Odile  
PAGES Richard  
POCHARD Laurence  
SAINT-AUBERT Bernard  
VIGNE Eric  
VILLARET Geneviève

Le conseil nouvellement réélu se réunira immédiatement après l'assemblée générale pour l'élection du Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

A Montpellier, le 15 avril 2022

